
**LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT ET LA RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

Rapport statistique pour l'année d'application 2011
**Formulaire *Déclaration des activités de formation* rempli conformément à
l'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles**

DIRECTION DU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

AOÛT 2013

TABLE DES MATIÈRES

1. Le contexte	3
2. Le formulaire	3
3. Le taux de réponse.....	3
3.1 Nombre d'entreprises répondantes	3
3.2 Méthode utilisée pour remplir le formulaire.....	4
3.3 Répartition des entreprises par région administrative	5
3.4 Répartition des entreprises par secteur d'activité	6
4. Les moyens utilisés par les entreprises répondantes pour réaliser des activités de formation admissibles.....	12
5. La répartition des heures de formation entre les diverses catégories de personnel ...	15
6. Conclusion	17
ANNEXES.....	18

1. LE CONTEXTE

L'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles adopté en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (loi sur les compétences), prévoit que « [l']employeur doit fournir annuellement au ministre, au moyen du formulaire que la Commission met à sa disposition, les informations générales requises sauf s'il est titulaire d'un certificat de qualité des initiatives de formation ».

L'un des objectifs du formulaire *Déclaration des activités de formation* (le formulaire) consiste à recueillir des renseignements sur la façon dont les employeurs assujettis à la Loi investissent dans la formation de leur personnel. Il vise également à obtenir de l'information sur les catégories de personnel qui bénéficient de la formation.

Le présent rapport statistique contient les principaux renseignements fournis par les employeurs assujettis à la Loi qui ont rempli le formulaire pour l'année civile 2011. De plus, ce rapport met en évidence les variations entre les résultats obtenus pour l'année 2011 et ceux obtenus pour 2010.

Il faut toutefois noter que nous ne pouvons estimer dans quelle mesure ces résultats sont généralisables à l'ensemble des employeurs assujettis à la Loi.

2. LE FORMULAIRE

En 2011, 14 199¹ entreprises étaient assujetties à la loi sur les compétences, c'est-à-dire que leur masse salariale excédait 1 000 000 \$ et qu'elles avaient l'obligation de remplir le formulaire pour cette année-là.

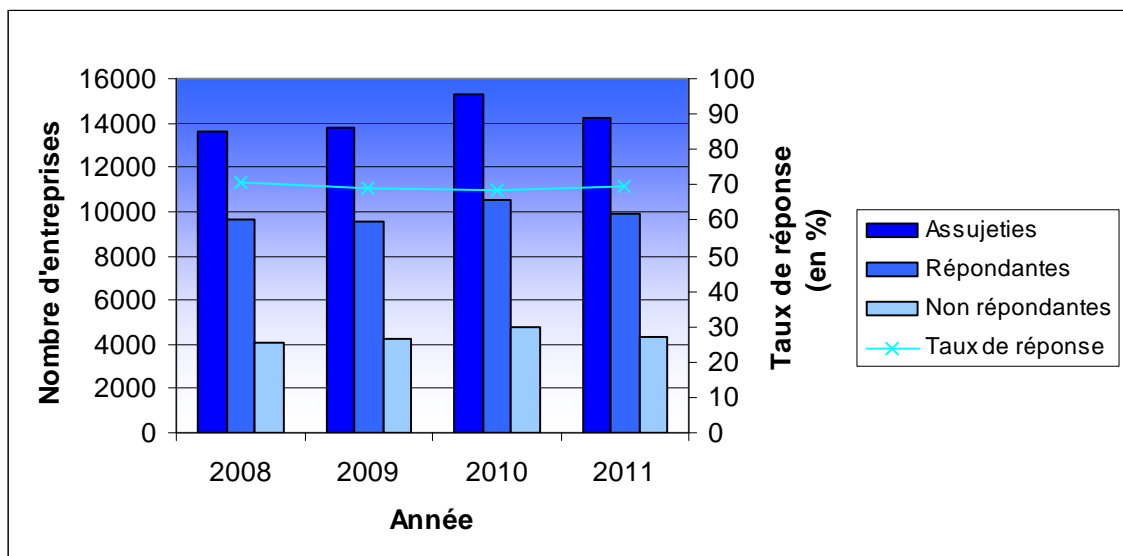
3. LE TAUX DE RÉPONSE

3.1 Nombre d'entreprises répondantes

Le graphique 1 présente le nombre d'entreprises répondantes et le taux de réponse pour les années civiles 2008 à 2011. On constate qu'en 2011, 69,5 % des employeurs assujettis à la Loi ont rempli le formulaire. Il s'agit d'une légère augmentation (un point de pourcentage) par rapport à l'année précédente où le taux de réponse était de 68,7 %. Les données indiquent également que, malgré certaines fluctuations depuis 2008 quant au nombre d'entreprises assujetties à la loi sur les compétences, le pourcentage d'employeurs qui ne se sont pas conformés à cette exigence réglementaire n'a pas beaucoup changé. Il oscille autour de 30 %.

1. Il s'agit d'une estimation du nombre d'employeurs assujettis à la Loi en 2011, faite à partir des renseignements de 2010 provenant du fichier de Revenu Québec.

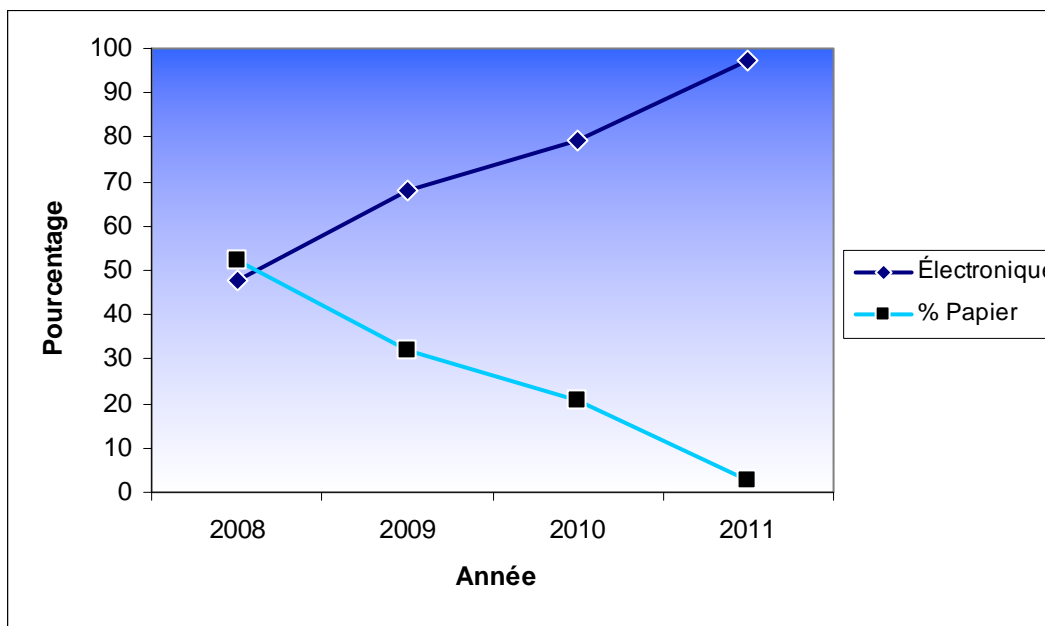
GRAPHIQUE 1
Nombre d'entreprises répondantes et taux de réponse



3.2 Méthode utilisée pour remplir le formulaire

L'évolution du taux de réponse par voie électronique depuis 2008 et, par conséquent, l'importante diminution de l'utilisation de la version papier du formulaire par les entreprises répondantes est présentée dans le graphique 2 ci-dessous. L'augmentation la plus importante du pourcentage d'entreprises ayant rempli le formulaire en ligne s'est produite entre les années 2010 et 2011. En effet, parmi les 9 871 entreprises répondantes en 2011, 9 626, soit 97,5 %, ont utilisé cette version du formulaire. **Il s'agit d'une augmentation de près de 20 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, où le taux de réponse par voie électronique était de 79,4 %.** Ces données montrent que les nombreuses améliorations apportées au formulaire en ligne et au processus administratif lié au formulaire ont permis d'alléger le fardeau des entreprises en ce qui concerne l'obligation de remplir ce formulaire, comme le préconise la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif*, tout en facilitant le traitement des formulaires au sein de la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre (DSDMO). En effet, en 2011, seulement 245 formulaires papier ont été traités par la DSDMO, contrairement à plus de 2 000 l'année précédente.

GRAPHIQUE 2
Taux de réponse selon la version du formulaire utilisée

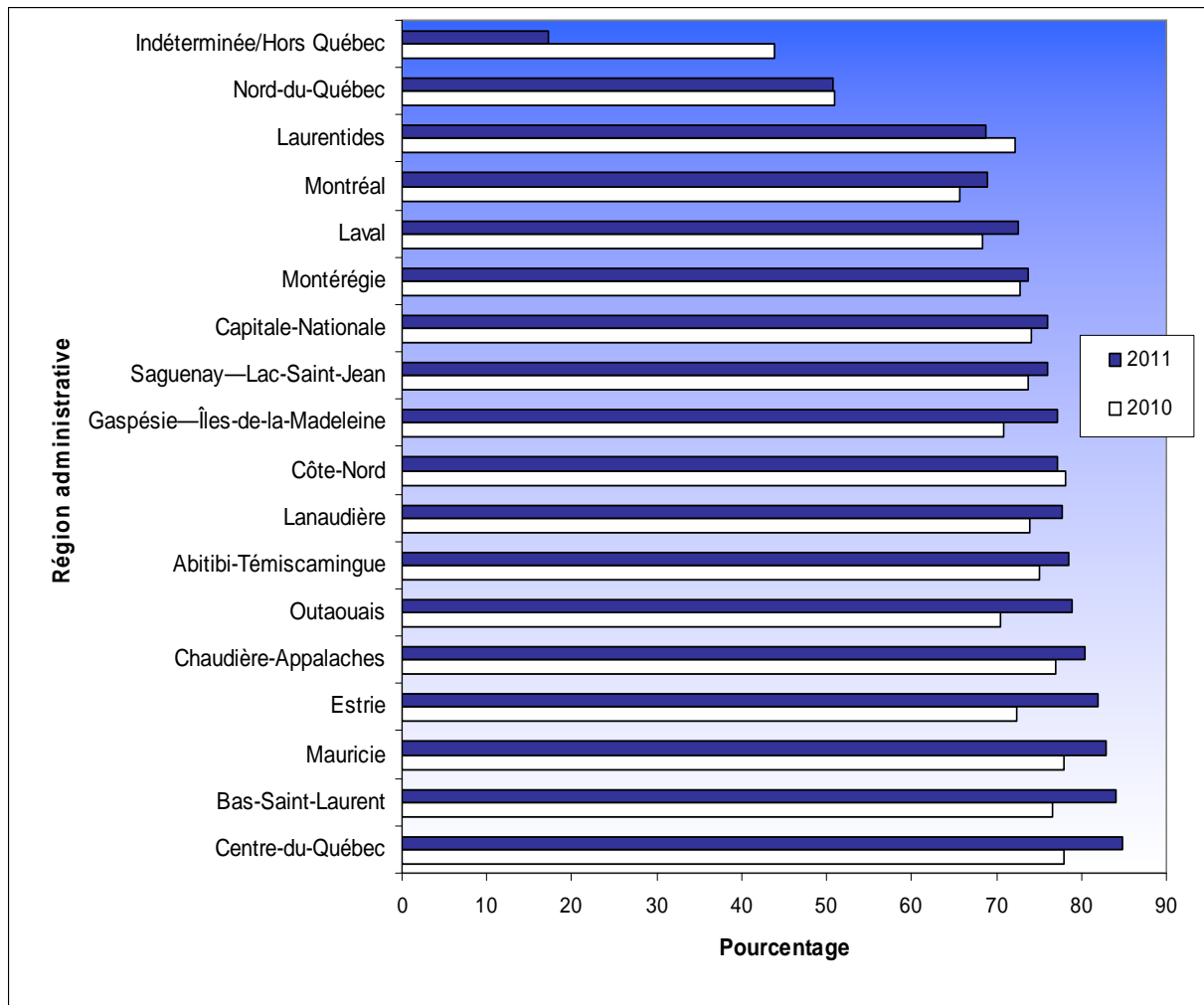


3.3 Répartition des entreprises par région administrative

Le taux de réponse par région administrative est indiqué dans le graphique qui figure ci-dessous. Les données révèlent que, comme pour l'année précédente, le Centre-du-Québec est la région administrative pour laquelle le meilleur taux de réponse, soit 84,8 % (78,0 % en 2010), a été obtenu. Le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie et l'Estrie sont, dans l'ordre, les autres régions pour lesquelles le taux de réponse est le plus élevé. Comme ce fut le cas pour les deux années précédentes, le Nord-du-Québec se trouve en dernière position en affichant un taux de réponse de 50,8 % (50,9 % en 2010).

En 2011, comme pour les années précédentes, les entreprises dont le siège social se situe à l'extérieur du Québec enregistrent le taux de réponse le plus faible. On constate également qu'en 2011, le pourcentage de ces employeurs qui ont rempli le formulaire a considérablement diminué par rapport à 2010. En effet, il a chuté de 26,6 points, passant de 43,9 % en 2010 à 17,3 % en 2011. Nous pouvons présumer que cette diminution peut s'expliquer en partie par les modifications apportées au processus administratif lié au formulaire. Ces modifications, qui visent à favoriser l'utilisation du formulaire en ligne, ont peut-être causé des difficultés supplémentaires à une clientèle déjà réfractaire à l'obligation de remplir le formulaire. Il serait pertinent de revoir les procédures lors de la collecte des formulaires pour l'année civile 2012, afin de tenter d'augmenter le taux de réponse des entreprises dont le siège social se situe à l'extérieur de la province.

GRAPHIQUE 3
Taux de réponse par région administrative



3.4 Répartition des entreprises par secteur d'activité

Le tableau 1 expose la répartition sectorielle des entreprises répondantes pour les années civiles 2010 et 2011. Soulignons que le taux de réponse dans certains secteurs d'activité économique est plus élevé, dans la mesure où ces secteurs comptent un plus grand nombre d'entreprises assujetties à la Loi. Les données indiquent que le taux de réponse dans le secteur des « services aux entreprises » se situe à 58,1 % en 2011, comparativement à 65,1 % en 2010. Ce secteur, qui compte 1 880 entreprises assujetties à la Loi, constitue le plus important secteur d'activité économique. Quant aux entreprises qui se classent dans les deuxième et troisième secteurs d'activité économique en importance, soit « commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac » et « services de santé et services sociaux », leur taux de réponse est supérieur à 77,0 %. Il s'agit d'une diminution de près de 5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 1
Taux de réponse et nombre d'entreprises assujetties à la Loi selon
le secteur d'activité pour les années 2010 et 2011

Secteur n°	Secteur d'activité économique	Nombre d'entreprises assujetties		Poids relatif		Nombre d'entreprises répondantes		Taux de réponse (en %)		% de variation 2011-2010
		2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	
0	Non défini	4	4	0	0	3	0	75,0	0	- 75,0
1	Agriculture	121	113	0,8	0,8	95	60	78,5	53,1	- 25,4
2	Services relatifs à l'agriculture	24	25	0,1	0,1	18	13	75,0	52,0	- 23,0
3	Pêche et piégeage	8	9	0	0	5	1	62,5	11,1	- 51,4
4	Exploitation forestière	72	67	0,5	0,4	54	38	75,0	56,7	- 18,3
5	Services forestiers	19	24	0,1	0,1	16	18	84,2	75,0	- 9,2
6	Mines	40	28	0,3	0,2	23	14	57,5	50,0	- 7,5
7	Extraction du pétrole et du gaz naturel	4	3	0	0	2	1	50,0	33,3	- 16,7
8	Carrières et sablières	26	25	0,2	0	17	14	65,4	56,0	- 9,4
9	Services miniers	31	28	0,2	0,2	24	11	77,4	39,3	- 38,1
10	Industries des aliments	213	199	1,4	1,4	157	144	73,7	72,4	- 1,3
11	Industries des boissons	15	15	0,1	0,1	6	8	40,0	53,3	13,3
12	Industries du tabac	3	4	0	0	3	2	100,0	50,0	- 50,0
15	Industries des produits du caoutchouc	24	25	0,2	0,2	20	20	83,3	80,0	- 3,3
16	Industries des produits en matière plastique	137	124	0,9	0,9	85	79	62,1	63,7	1,6
17	Industrie du cuir et des produits connexes	19	18	0,1	0,2	13	10	68,4	55,6	- 12,8
18	Industries textiles de première transformation	13	14	0,1	0,2	11	11	84,6	78,6	- 6,0
19	Industries des produits textiles	57	47	0,4	0,4	40	36	70,2	76,6	6,4
24	Industries de l'habillement	139	124	0,9	0,9	90	69	64,8	55,6	- 9,2
25	Industries du bois	257	237	1,7	1,7	185	173	72,0	73,0	1,0
26	Industries du meuble et des articles d'ameublement	123	115	0,8	0,8	89	79	72,4	68,7	- 3,7

Secteur n°	Secteur d'activité économique	Nombre d'entreprises assujetties		Poids relatif		Nombre d'entreprises répondantes		Taux de réponse (en %)		% de variation 2011- 2010
		2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	
27	Industries du papier et des produits en papier	83	75	0,6	0,6	57	52	68,7	69,3	0,6
28	Imprimerie, édition et industries connexes	208	189	1,4	1,4	134	136	64,4	72,0	7,6
29	Industries de première transformation des métaux	89	84	0,6	0,6	70	58	78,7	69,0	- 9,7
30	Industries de la fabrication des produits métalliques	393	354	2,6	2,6	268	229	68,2	64,7	- 3,5
31	Industries de la machinerie	164	148	1,1	1,1	104	84	63,4	56,8	- 6,6
32	Industries du matériel de transport	104	92	0,7	0,7	72	54	69,2	58,7	- 10,5
33	Industries des produits électriques et électroniques	179	170	1,2	1,2	122	95	68,2	55,9	- 12,3
35	Industries des produits minéraux non métalliques	107	101	0,7	0,7	69	64	64,5	63,4	- 1,1
36	Industries des produits du pétrole et du charbon	10	9	0,1	0,1	8	12	80,0	133,3 ²	53,3
37	Industries chimiques	187	147	1,2	1,2	114	95	61,0	64,6	3,6
39	Autres industries manufacturières	208	183	1,4	1,4	125	139	60,1	76,0	15,9
40	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	508	486	3,4	3,4	360	341	70,9	70,2	- 0,7

2. Le nombre d'entreprises assujetties à la Loi par secteur d'activité économique en 2011 est une estimation faite à partir des renseignements provenant du fichier de Revenu Québec qui étaient disponibles en janvier 2012 quand la collecte des formulaires a débuté. Il est donc possible que certaines entreprises assujetties, qui ne figuraient pas sur la liste des entreprises avec lesquelles la DSDMO a communiqué en janvier 2012, aient tout de même rempli le formulaire *Déclaration des activités de formation* pour l'année civile 2011. C'est pour cette raison que le taux de réponse dans certains secteurs d'activité économique est supérieur à 100 %.

Secteur n°	Secteur d'activité économique	Nombre d'entreprises assujetties		Poids relatif		Nombre d'entreprises répondantes		Taux de réponse (en %)		% de variation 2011-2010
		2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	
42	Entrepreneurs spécialisés	958	956	6,3	6,3	676	667	70,6	69,8	- 0,8
44	Services relatifs à la construction	41	44	0,3	0,3	25	40	61,0	90,9	- 29,9
45	Transports	593	569	3,9	3,9	393	376	66,3	66,1	- 0,2
46	Transports par pipelines	2	2	0,0	0	1	0	50,0	0,0	- 50,0
47	Entreposage	21	19	0,1	0,1	12	10	57,1	52,6	- 4,5
48	Communications	122	105	0,8	0,8	73	70	59,8	66,7	- 6,9
49	Autres services publics	68	59	0,5	0,5	51	48	75,0	81,4	6,4
50	Commerce de gros de produits agricoles	14	11	0,1	0,1	7	11	50,0	100,0	50,0
51	Commerce de gros de produits pétroliers	47	40	0,3	0,3	34	26	72,3	65,0	- 7,3
52	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	239	224	1,6	1,6	148	138	61,9	61,6	- 0,3
53	Commerce de gros de vêtements, de chaussures, de tissus et de mercerie	79	68	0,5	0,5	47	36	59,5	52,9	- 6,6
54	Commerce de gros d'articles ménagers	43	36	0,3	0,3	31	29	72,1	80,6	8,5
55	Commerce de gros de véhicules automobiles, de pièces et d'accessoires	93	92	0,61	0,6	64	72	68,8	78,3	9,5
56	Commerce de gros d'articles de quincaillerie, du matériel de plomberie et des matériaux de construction	234	217	1,5	1,5	164	151	70,1	69,6	- 0,5
57	Commerce de gros de machines, de matériel et de	412	366	2,7	2,7	259	205	62,9	56,0	- 6,9

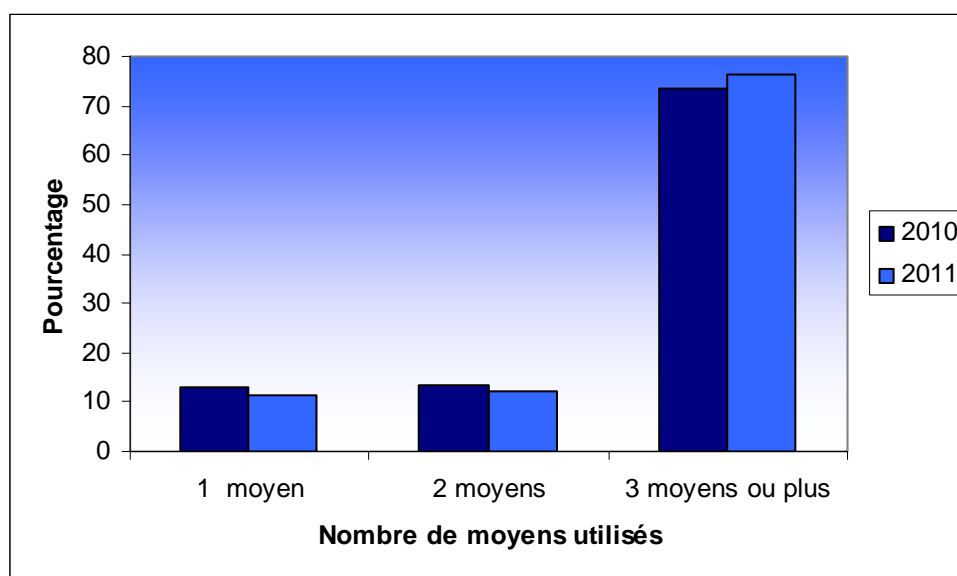
Secteur n°	Secteur d'activité économique	Nombre d'entreprises assujetties		Poids relatif		Nombre d'entreprises répondantes		Taux de réponse (en %)		% de variation 2011- 2010
		2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	
	fournitures									
59	Commerce de gros de produits divers	289	273	1,9	1,9	161	201	55,7	73,6	17,9
60	Commerce de détail d'aliments, de boissons, de médicaments et de tabac	759	760	5,0	5,0	554	587	73,0	77,2	4,2
61	Commerce de détail de chaussures, de vêtements, de tissus et de filés	105	103	0,7	0,7	61	59	58,1	57,3	- 0,8
62	Commerce de détail de meubles, d'appareils et d'accessoires d'ameublement	133	131	0,9	0,9	92	76	69,2	58,0	- 11,2
63	Commerce de détail de véhicules automobiles, de pièces et d'accessoires	712	675	4,7	4,7	495	476	69,5	70,5	1,0
64	Commerce de détail de marchandises diverses	42	39	0,3	0,3	31	28	73,8	71,8	- 2,0
65	Autres types de commerce de détail	409	375	2,7	2,7	291	251	71,2	66,9	- 4,3
69	Commerce de détail hors magasins	29	25	0,2	0,2	19	31	65,5	124,0	58,5
70	Intermédiaires financiers de dépôts	380	319	2,5	2,5	320	339	84,2	106,3	22,1
71	Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	14	11	0,1	0,1	9	7	64,3	63,6	- 0,7
72	Sociétés d'investissement	382	309	2,5	2,5	236	277	89,6	61,8	27,9
73	Sociétés d'assurances	93	81	0,6	0,6	74	63	79,6	77,8	- 1,8

Secteur n°	Secteur d'activité économique	Nombre d'entreprises assujetties		Poids relatif		Nombre d'entreprises répondantes		Taux de réponse (en %)		% de variation 2011- 2010
		2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	
74	Autres intermédiaires financiers	56	46	0,4	0,4	38	32	67,9	69,6	1,7
75	Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	161	160	1,1	1,1	107	64	66,5	40,0	- 26,5
76	Agences d'assurances et agences immobilières	197	177	1,3	1,3	151	132	76,7	74,6	- 2,1
77	Services aux entreprises	1 880	1 780	12,4	12,4	1 224	1 035	65,1	58,1	- 7,0
81	Services de l'administration fédérale	9	1	0,1	0,1	7	17	77,8	1 700	1 622
82	Services de l'administration provinciale	68	60	0,5	0,5	49	72	72,1	120	47,9
83	Services des administrations locales	261	259	1,7	1,7	209	221	80,1	85,3	5,2
85	Services d'enseignement	346	316	2,3	2,3	251	257	75,5	81,3	8,8
86	Services de santé et services sociaux	750	747	4,9	4,9	582	582	72,1	77,9	5,8
91	Hébergement	123	106	0,8	0,8	77	77	62,6	72,6	10,0
92	Restauration	438	429	2,9	2,9	280	257	63,9	59,9	- 4,0
96	Services de divertissement et de loisirs	242	235	1,6	1,6	175	152	72,3	64,7	- 7,6
97	Services personnels et domestiques	86	87	0,6	0,6	53	74	61,6	85,1	23,5
98	Associations	323	292	2,1	2,1	234	247	72,5	84,6	12,1
99	Autres services	332	309	2,2	2,2	210	218	63,3	84,6	12,1
TOTAL		15 174	14 199	100,0	100,0	10 393	9 871	-	-	-

4. LES MOYENS UTILISÉS PAR LES ENTREPRISES RÉPONDANTES POUR RÉALISER DES ACTIVITÉS DE FORMATION ADMISSIBLES

Comme l'indique le graphique 4, en 2011, un peu plus des trois quarts des employeurs, soit 76,5 %, ont indiqué avoir eu recours à trois moyens ou plus pour réaliser des activités de formation admissibles. Il s'agit d'une légère augmentation (2,8 points de pourcentage) comparativement à l'année précédente, où cette proportion se situait à 73,7 %. Selon les années, la majorité des entreprises assujetties à la Loi préfère utiliser plusieurs des moyens mis à leur disposition pour offrir des activités de formation admissibles.

GRAPHIQUE 4
Répartition selon le nombre de moyens utilisés pour réaliser des activités de formation admissibles



Le tableau 2 présente les moyens indiqués par les entreprises répondantes pour réaliser des activités de formation admissibles en 2011. Les quatre moyens mentionnés par le plus grand nombre d'entreprises sont les mêmes qu'en 2010. Il s'agit, par ordre décroissant, des *colloques, congrès ou séminaires*, de la *formation donnée dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise*, du *recours aux organismes formateurs ou aux formateurs agréés* et, enfin, de la *formation offerte par les établissements d'enseignement reconnus*. On ne relève pas d'augmentation marquée du pourcentage d'employeurs ayant choisi ces moyens, à l'exception du pourcentage d'entreprises répondantes ayant choisi la formation donnée dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise, qui a connu une hausse de 3 points.

En 2011, le pourcentage d'entreprises répondantes ayant mentionné le moyen *Dépenses auprès d'une mutuelle de formation reconnue* a connu une hausse de 2,1 points par rapport à l'année précédente, passant de 0,4 % à 2,5 %. Nous pouvons présumer que ces résultats découlent principalement de la promotion des mutuelles de formation et de la diversification des activités de formation offertes par les mutuelles à leurs membres, ce qui leur permet de répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'entreprises. D'ailleurs, les

résultats³ du programme de subvention *Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre* offert par la Commission des partenaires du marché du travail en témoignant : le nombre de projets mis sur pied par les mutuelles de formation reconnues augmente chaque année.

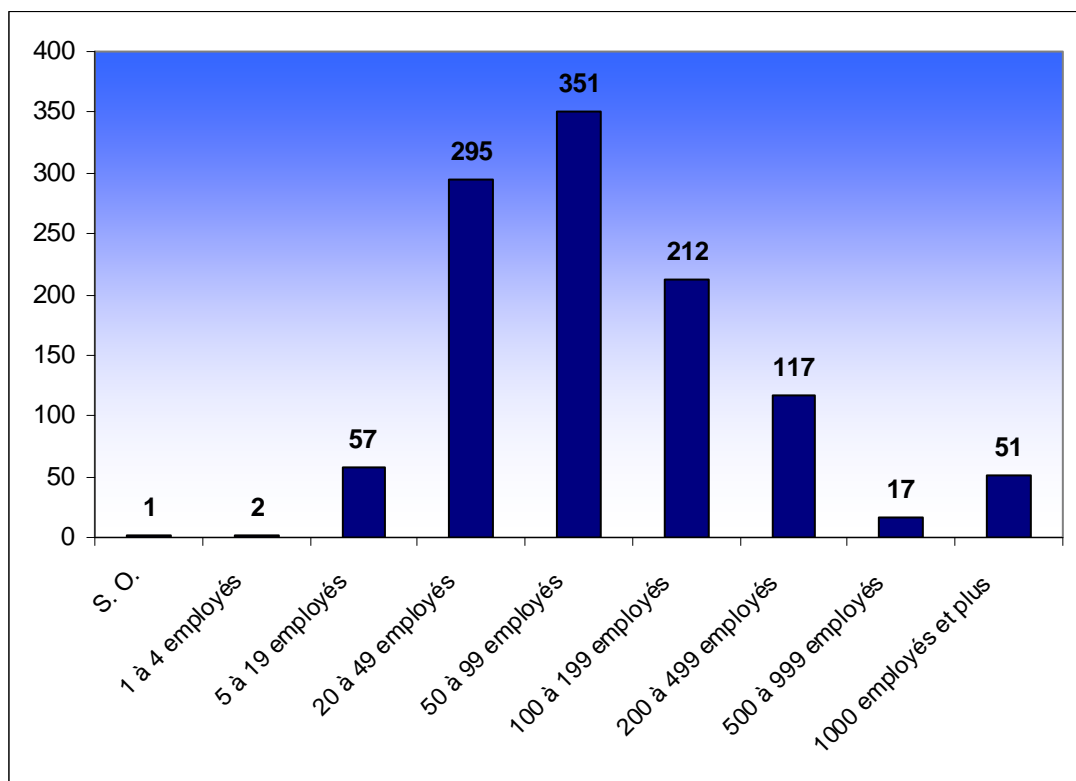
TABLEAU 2
Moyens utilisés pour réaliser des activités de formation admissibles

Moyen	Nombre d'entreprises répondantes ayant mentionné le moyen		% des entreprises répondantes ayant mentionné le moyen	
	2010	2011	2010	2011
Formation offerte par des ressources externes reconnues				
Établissement d'enseignement reconnu	4 889	4 641	46,5	47,0
Organisme formateur et formateur agréé	4 977	4 721	47,4	47,8
Formation offerte par des ressources internes agréées				
Service interne de formation	1 434	1 422	13,7	14,4
Service interne de formation multiemployeur	624	566	5,9	5,7
Autres moyens possibles				
Ordre professionnel	3 591	3 578	34,2	36,2
Colloque, congrès ou séminaire	6 357	6 060	60,5	61,4
Association	4 379	4 373	41,7	44,3
Formation donnée dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise	5 954	5 889	56,7	59,7
Entente patronale-syndicale	761	738	7,2	7,5
Fonds de formation de l'industrie de la construction (CCQ)	1 065	1 067	10,1	10,8
Versement à une mutuelle de formation reconnue	130	143	1,2	1,4
Dépense engagée auprès d'une mutuelle de formation reconnue	38	250	0,4	2,5
Régime d'apprentissage ou régime de qualification	1 023	887	9,7	9,0
Accueil de stagiaires ou d'enseignants stagiaires	2 181	2 249	20,8	22,8
Cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre				
Cotisation au Fonds	1 056	1 103	10,1	11,2
Report d'excédent				
Report d'excédent	4 110	4 152	39,1	42,1
Nombre total d'entreprises répondantes				
	10 507	9 871	-	-

3. Voir les rapports d'activité du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre pour obtenir plus de détails sur les subventions accordées aux mutuelles de formation.

Le graphique 5 présente la répartition des 1 103 entreprises assujetties à la Loi ayant rempli le formulaire et déclaré avoir choisi, en 2011, le moyen *Cotisation au Fonds*. Comme ce fut le cas au cours de l'année précédente, ce sont les entreprises qui emploient entre 50 et 99 personnes qui ont été les plus nombreuses à choisir ce moyen (351 entreprises). Ensuite, ce sont les entreprises répondantes ayant un nombre d'employés et d'employées se situant entre 20 et 49 qui ont été les plus nombreuses à déclarer avoir cotisé au Fonds (295 entreprises). Sans surprise, ces données nous permettent de constater que ce ne sont pas les grandes entreprises qui ont le plus souvent recours à ce moyen pour effectuer des activités de formation admissibles, mais bien les petites et moyennes entreprises (PME). Cette situation peut s'expliquer par le fait que les PME sont souvent moins bien outillées que les grandes entreprises en matière de service de formation et de service de ressources humaines, ce qui les amène plus souvent à cotiser au Fonds.

GRAPHIQUE 5
La répartition des entreprises assujetties à la Loi ayant
mentionné le moyen *Cotisation au Fonds* en 2011



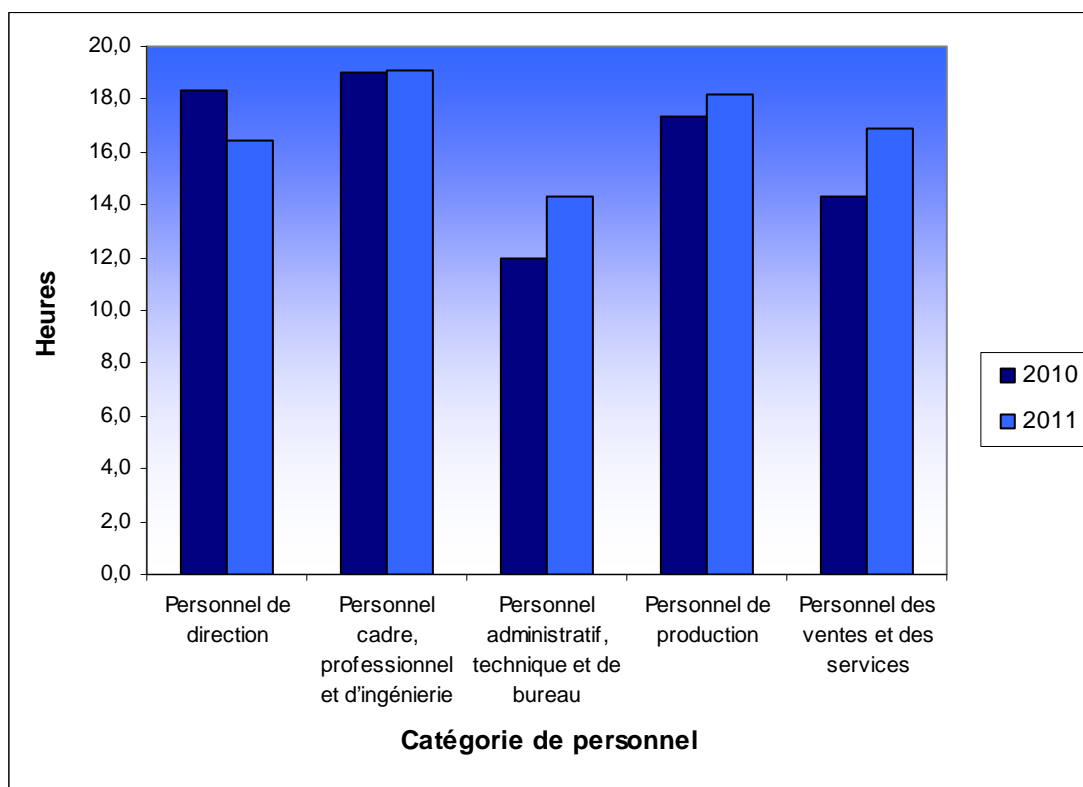
5. LA RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATION ENTRE LES DIVERSES CATÉGORIES DE PERSONNEL

La catégorie de personnel qui reçoit, en valeur absolue, le plus grand nombre d'heures de formation demeure le *personnel de production*, puisqu'il bénéficie de 35,5 % du total des heures de formation offertes à l'ensemble des employées et employés. En 2010, ce taux se situait à 33,2 %.

Toutefois, en valeur relative, c'est la catégorie *personnel cadre, professionnel ou d'ingénierie* qui bénéficie du plus grand nombre moyen⁴ d'heures de formation par personne, soit 19,1 heures (comparativement à 19,0 heures en 2010). Les données du graphique ci-dessous montrent qu'entre 2010 et 2011, le nombre moyen d'heures de formation reçues par personne a augmenté pour toutes les catégories de personnel, à l'exception des catégories *personnel de direction* et *personnel cadre, professionnel et d'ingénierie*. En effet, pour la première catégorie présentée dans le graphique ci-dessous, le nombre moyen d'heures de formation reçues par personne a plutôt diminué, passant de 18,3 heures en 2010 à 16,5 heures en 2011, alors que celui de la deuxième catégorie a stagné à 19,0 heures. Même si ces deux catégories affichent toujours une avance quant au nombre d'heures de formation reçues par personne par rapport aux autres catégories de personnel, l'écart s'est tout de même rétréci en 2011. Le graphique 6 montre également que pour cette même année, le nombre moyen d'heures de formation par personne a été plus élevé comparativement à l'année précédente pour le personnel de production que pour le personnel de direction, contrairement à l'année précédente où le résultat inverse a été observé. Il est difficile d'extrapoler sur les raisons expliquant ces résultats, étant donné que le formulaire ne permet pas de recueillir le type de données nécessaires. Par contre, les données provenant des rapports statistiques des années suivantes nous permettront de déterminer s'il s'agit d'une tendance qui se maintient.

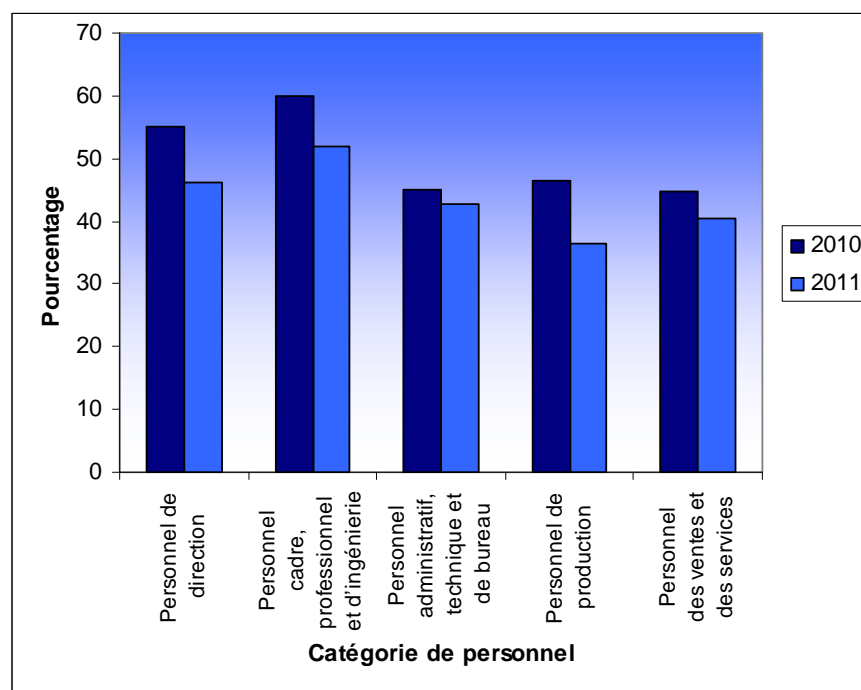
4. Il s'agit d'une moyenne établie à partir du nombre total d'employés et d'employées par catégorie et non à partir du nombre d'employés et d'employées formés par catégorie.

GRAPHIQUE 6
Nombre moyen d'heures de formation reçues par personne



Le pourcentage d'employées et d'employés formés par catégorie de personnel constitue également un indicateur de l'accessibilité de la formation. Parmi l'ensemble du personnel des entreprises répondantes, 41,8 % des personnes visées ont reçu de la formation en 2011, comparativement à 48,2 % en 2010. Comme ce fut le cas au cours des années précédentes, la catégorie *personnel cadre, professionnel et d'ingénierie* est celle dont la proportion de personnes formées au cours de l'année est la plus élevée. Toutefois, on observe une baisse de près de 10 points de pourcentage pour cette catégorie, qui affiche un taux de 51,8 % en 2011 comparativement à 60,0 % en 2010. Les données exposées précédemment permettent de présumer que même si le pourcentage d'employées et d'employés formés a été inférieur à celui de l'année précédente, les formations offertes par les entreprises assujetties à la Loi et ayant rempli le formulaire ont été, quant à elles, de plus grande envergure en 2011 qu'en 2010, puisque les pourcentages des entreprises répondantes ayant mentionné les moyens figurant dans le tableau 2 sont supérieurs.

GRAPHIQUE 7
Pourcentage du nombre d'employées et d'employés formés
par catégorie de personnel



6. CONCLUSION

Pour conclure, il est important de rappeler l'augmentation considérable du taux de réponse en ligne entre les années 2010 et 2011, soit près de 20 points de pourcentage. Ainsi, seulement près de 3 % des entreprises répondantes ont utilisé la version papier du formulaire en 2011. Ce changement a eu des répercussions importantes sur le traitement des formulaires par la DSMDO, étant donné que le traitement des formulaires en version papier exige beaucoup plus de temps et d'efforts que celui des formulaires en ligne. Les entreprises ont eu avantage à utiliser la version électronique du formulaire, puisqu'elle est beaucoup plus conviviale que sa version papier. Toutefois, malgré les bons résultats obtenus en 2011, la Commission poursuivra l'amélioration du formulaire en ligne et celle de son processus administratif afin de tenter d'augmenter le taux de réponse des entreprises, qui stagne autour de 70% depuis quelques années, et plus particulièrement celui des entreprises dont le siège social se situe à l'extérieur du Québec, qui a diminué.

Rappelons également que les données présentées précédemment montrent une diminution du pourcentage d'employées et d'employés formés dans chacune des catégories de personnel au sein des entreprises répondantes, mais une augmentation du nombre moyen d'heures de formation reçues par personne pour presque toutes les catégories de personnel. Même si ces fluctuations laissent présager un changement quant au comportement des employeurs par rapport à la formation de la main-d'œuvre, il faudra attendre les résultats recueillis à l'aide des formulaires au cours des prochaines années avant de pouvoir déterminer si cette tendance n'était que temporaire.

ANNEXES

Taux de réponse, pour les années 2009 à 2011

Année	Nombre d'entreprises ayant une masse salariale de plus de 1 000 000 \$	Nombre d'entreprises répondantes	Taux de réponse (en %)
2009	13 777	9 504	69,0
2010	15 289	10 504	68,7
2011	14 199	9 871	69,5

Répartition régionale des entreprises assujetties à la Loi, des entreprises répondantes et du taux de réponse, pour les années 2010 et 2011

Région administrative	Nombre d'entreprises assujetties		Nombre d'entreprises répondantes		Taux de réponse (en %)		Variation du taux de réponse (en %)
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	
Centre-du-Québec	463	441	361	374	78,0	84,8	6,8
Bas-Saint-Laurent	298	289	228	243	76,5	84,1	7,6
Chaudière-Appalaches	735	693	565	557	76,9	80,4	3,5
Côte-Nord	137	140	107	108	78,1	77,1	- 1,0
Lanaudière	559	510	414	397	74,1	77,8	3,7
Abitibi-Témiscamingue	268	247	201	194	75,0	78,5	3,5
Mauricie	354	353	276	293	78,0	83,0	5,0
Capitale-Nationale	1 461	1 389	1 084	1 057	74,2	76,1	1,9
Estrie	497	471	360	386	72,4	82,0	9,6
Outaouais	291	283	205	223	70,4	78,8	8,4
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	96	96	68	74	70,8	77,1	6,3
Saguenay—Lac-Saint-Jean	445	457	328	348	73,7	76,1	2,4
Laurentides	750	699	542	480	72,3	68,7	- 3,6
Montérégie	2 166	2 006	1 575	1 481	72,7	73,8	1,1
Laval	693	643	473	467	68,3	72,6	4,3
Montréal	4 826	4 288	3 164	2 963	65,6	69,1	3,5
Nord-du-Québec	55	59	28	30	50,9	50,8	- 0,1
Indéterminée/Hors Québec	1 195	1 135	525	196	43,9	17,3	- 26,6
TOTAL	15 289	14 199	10 504	9 871	68,7	69,5	-

Nombre de moyens utilisés par les employeurs pour réaliser des activités de formation admissibles, pour les années 2010 et 2011

Nombre de moyens utilisés	Nombre d'entreprises répondantes		Répartition (en %)	
	2010	2011	2010	2011
Un seul moyen	1 365	1 116	13,0	11,3
Deux moyens	1 396	1 206	13,3	12,2
Trois moyens ou plus	7 743	7 549	73,7	76,5
TOTAL	10 504	9 871	100,0	100,0

Répartition des heures de formation entre les diverses catégories de personnel

Catégorie de personnel	Année	Nombre d'employés et d'employées		N ^{bre} d'employés et d'employées formés (% du nombre d'employés et d'employées par catégorie)		N ^{bre} d'heures de formation reçues (% du total)		N ^{bre} moyen d'heures de formation reçues par personne
		Nombre	% du total	Nombre	%	Nombre	% du total	Nombre
Personnel de direction	2010	52 689	2,8	29 090	55,2	966 003	3,0	18,3
	2011	46 982	2,5	21 650	46,1	773 914	2,4	16,5
Personnel cadre, professionnel et d'ingénierie	2010	339 544	18,3	203 773	60,0	6 456 614	20,3	19,0
	2011	329 284	17,7	170 546	51,8	6 274 277	19,7	19,1
Personnel administratif, technique et de bureau	2010	426 249	22,9	191 909	45,0	5 102 183	16,0	12,0
	2011	419 969	22,6	179 388	42,7	6 021 357	18,9	14,3
Personnel de production	2010	663 219	35,7	307 476	46,4	11 491 841	36,1	17,3
	2011	625 00	33,6	228 385	36,5	11 368 795	35,7	18,2
Personnel de la vente et des services	2010	514 964	27,7	230 596	44,8	7 385 928	23,2	14,3
	2011	437 797	23,5	177 034	40,4	7 383 906	23,2	16,9
TOTAL	2010	1 996 665	100,0	962 844	48,2	31 402 569	100,0	15,7
	2011	1 859 032	100,0	777 003	41,8	31 822 249	100,0	17,1